

L'ENJEU ÉPISTÉMIQUE DES COMMUNS RÉCRÉATIFS



Novembre 2025 - n°17

INTRODUCTION

La notion de commun est dans l'air du temps, et comme toute chose qui commence à se diffuser dans différentes sphères institutionnelles et scientifiques, les appropriations sont multiples et renvoient à des interprétations diverses. Que ce soient en sciences humaines ou sociales, dans la gestion des territoires ou encore dans la façon de penser la gouvernance et le politique, faire commun participe d'une intention de parler de ce qui réunit des personnes pour élaborer ensemble un projet, des usages et des visions du monde partagées. Certains chercheurs souhaitent qualifier les communs dans une perspective négative (Monnin, 2021) en évoquant les résidus de la modernité et du capitalisme extractiviste que les sociétés contemporaines auront à gérer et à subir. On parle aussi de biens communs concernant les ressources naturelles partagées par tous (eau, air, soleil, forêt...) qui s'inscrivent dans le patrimoine de l'humanité (Michon, 2019). Bref, on pourrait continuer encore longtemps l'évocation des différentes interprétations et usages de ce terme.

Dans le cadre de ce numéro thématique de la revue N & R, on voudrait tout d'abord souligner notre considération pour le commun récréatif comme étant déjà une manière d'accorder de la valeur aux pratiques récréatives comme étant aussi un sujet politique majeur pour penser et qualifier l'espace public et social tel que celui-ci prend place dans les territoires de vie. Nous avons là une position épistémique à retenir dans l'intention de soutenir les recherches sur les pratiques récréatives comme étant centrales pour évoquer la question de l'espace public et social. Faire société, s'impliquer dans la gestion d'un territoire, agir au sein d'un collectif d'acteurs participant, aussi, d'une attention portée aux pratiques du temps libre ; celles-ci participent fortement à qualifier les modes d'existence contemporains et à intervenir pour définir la bonne vision d'un développement collectif et territorial de qualité.

Jean CORNELOUP

Directeur de rédaction
Mcf-Hdr, UMR PACTE - Grenoble,
UFR STAPS, Clermont-Ferrand
j.corneloup@libertysurf.fr

Et donc, parler de commun récréatif consiste justement à accorder de la valeur au corps, aux fêtes, à la musique, aux danses, au patrimoine et à toutes formes d'engagement dans des pratiques du temps libre qu'elles soient de loisir et de tourisme, dans l'intention de les solliciter et de les définir pour réunir les personnes dans un ensemble constitué et qualifié. Par définition, je dirai que le commun induit de prendre de la distance avec la conception moderne du politique. Dès lors, ce ne sont pas que les aspects énergétiques, économiques, urbanistiques, forestiers, gestionnels qui concernent le commun ; mais c'est aussi avoir de la considération pour le bien vivre, le vivre-ensemble, le partage et les cultures récréatives vécues. Porter attention aux modes d'existence, en partie reliés à l'attachement à la récréation, doit déjà se penser comme un engagement politique majeur pour saisir ce qui relie les gens pour faire communauté. Et ceci d'autant plus dans une période qui souhaite interroger nos modes vie et de consommation pour engager une transition sociétale significative.

De même, la considération portée à l'écologie corporelle, aux pratiques somatiques et au soma, en relation aux écrits d'Andrieu et de Ben Hamed et à la nature vivante, reliée à des écosystèmes singuliers ainsi qu'à la corpocène et aux sous-communs, relève d'une intention de sortir d'un cadrage normatif. Celui qui tend à sous-estimer la place du corps à la première personne, à la phénoménologie de la pratique incarnée, aux relations sensibles et végétales ou au corps multi-genré dans la façon de qualifier ce qui réunit les personnes dans une intention de faire corps ensemble. Dès lors, le commun induit une centration sur les minorités, les collectifs à la marge et les formes alternatives de développement pour lutter contre une domination sociale, culturelle, économique et politique qui exerce un pouvoir sur ces collectifs. Le commun se traduit alors comme une résistance à une domination surplombante en redonnant un pouvoir d'agir à des communautés de vie et à des collectifs en situation d'invisibilité.

La deuxième acception concerne le collectif, le groupe, le territoire et la communauté dans la façon d'intervenir dans l'espace social et politique. Le commun ne concerne pas la société dans son ensemble, la gestion de groupes (sportif, musical, festif...) ou la défense d'une forêt. Le commun concerne la qualification de relations au sein d'une communauté pour établir la bonne gestion d'une pratique (ici récréative) à partir de règles et d'usages qualifiés, suivant en cela les propos d'Oström (2010). Ce que nous ajoutons par rapport à l'approche habituelle d'Oström, c'est l'idée qu'il existe autant de communs qu'il existe de communautés. D'où l'idée que le commun ne peut pas être reproduit et appliqué partout de la même manière. Le commun est endogène à la communauté et est le produit des relations et des singularités territoriales ou sociales auxquelles il est attaché et enraciné. Il induit une intention de se mettre à distance de la modernité républicaine et d'une gestion technocratique et technicienne de ces pratiques. La démarche

est plus endogène qu'exogène, plus bottom up que top down, plus périphérique que centralisé.

La procédure est la même concernant l'université foraine (Agbessi, Saez) dans l'intention de bousculer les pratiques universitaires orthodoxes, reliées à une épistémè moderne (Corneloup, 2023). Celles qui souhaitent se mettre distance d'approches transdisciplinaires et d'attention portée à la recherche-action. Dès lors, lorsque l'IUT de Clermont-Ferrand, en lien avec son équipe d'enseignants.es et de chercheurs.ses et les formations universitaires, décide d'investir un territoire rural et de co-construire ensemble un projet de développement singulier, en fonction des secteurs d'activité pour redonner un pouvoir d'agir aux locaux, l'attention portée au commun est pertinente pour élaborer ensemble ce qui les relie pour faire territoire. Et la place qu'il accorde au commun récréatif participe de cette considération pour dynamiser les relations humaines, écologiques et corporelles entre collectifs présents... Même si les pratiques sont très différentes, la recherche effectuée par Monnet et Petit concernant les terrains d'aventure évoque les enjeux récréatifs de ces pratiques effectuées dans certains parcs urbains. Ces tiers-espaces seraient au fondement d'une re-création des modes d'action des jeunes urbains pour résister à l'aménagement normatif des parcs qui enlève toute place à la présence possible de commun récréatif. Alors que celui-ci serait central pour favoriser l'existence de capacités territoriales (Buclet, 2015) dans une optique d'éducation populaire. Leur investissement pour co-construire leur milieu de vie serait primordial dans l'intention de développer et renforcer leur agentivité territoriale.

La démarche d'Hélène Melun relève de la même intention dans l'intention de se mettre à distance des politiques touristiques de la modernité qui ont largement contribué à qualifier les projets de développement des territoires ruraux. Ceux-ci étaient pensés pour les visiteurs, les urbains et les citadins en quête de nature et de ressourcement, faisant passer au second plan ou accordant aucune considération pour les pratiques de loisir des locaux. Hélène Melun confirme l'existence de ce moment rural tel que nous l'avons évoqué dans le cadre d'un colloque au CERMOSEM en Ardèche (n° 14 de la revue N & R, 2023). Un processus est engagé pour dépasser la dominante moderne centrée sur la ruralité urbaine pour s'inscrire dans la transmodernité (Corneloup, 2023) centrée sur la ruralité rurale ; celle qui accorde de l'attention au commun récréatif des territoires corses. De même, la publication de Jean Corneloup sur la transition médiane des territoires autochtones considère que la revitalisation des cultures amérindiennes passe par l'instauration de laboratoires récréatifs pour engager un processus de qualification de modes d'existence actuels reliés à des ontologies animistes revisitées.

D'où l'idée plus générale que les communs récréatifs ne peuvent s'envisager sans la mise en place de laboratoires récréatifs. L'enjeu de ceux-ci repose sur la capacité des communautés à qualifier et

concevoir leur monde récréatif en fonction des pratiques, des usages, des relations et des interactions qui élaborent ensemble pour ancrer leur forme culturelle dans l'épaisseur territoriale. Le commun récréatif ne peut exister sans l'instauration d'un tissage relationnel, au sens d'Ingold (2013) entre les différentes entités humaines et non-humaines qui composent le milieu de vie affecté et vécu. L'enjeu du commun récréatif ne se réduit pas à des ressources, des règles et des usages mais à la fabrique d'un milieu de vie (lié à une micro-forme culturelle qualifiée) qui accorde de la valeur aux attachements (Stépanoff, 2024). Ceux-ci ne peuvent se saisir et prendre place que par les pratiques somatiques territorialisées et incarnées. Sans présence du corps vivant impliqué dans ce processus, pas de commun récréatif possible ni de milieux de vie comme rempart à la culture moderne de la plantation (Tsing, 2017) et à sa vision mondialiste du développement.

On perçoit alors combien le commun récréatif induit de ne pas considérer la nature que comme une ressource. Elle est composée d'êtres vivants avec lesquels il s'agit d'élaborer des liens au sein d'une forme culturelle. En suivant les recherches d'Andrieu et de Melun, la référence à la forme culturelle écomoderne (Corneloup, 2023) s'impose. C'est elle qui permet cet enracinement local et l'attention portée à l'habitabilité territoriale. L'autochtonie récréative est donc au fondement du commun dans l'intention de donner de la présence à l'agentivité endogène et au pouvoir d'agir des habitants. Le commun s'inscrit dans une posture politique concernant l'attention portée à l'espace social et politique vécue comme condition pour réenchanter la ruralité rurale. De la même manière que les sous-communs (Mahé) le sont pour accompagner la résilience des minorités actives via l'attention portée aux pratiques somatiques engagées dans la fabrique collective d'une renaissance politique.

Les enjeux politiques du commun sont donc primordiaux pour accompagner la transition territoriale et apprendre à atterrir dans ce nouveau régime climatique (Latour, 2017). De même, en suivant les propos de Descola (2019), les communs s'opposent à la mondialisation de nos sociétés en nous éloignant de l'individualisme possessif et en redonnant de l'importance au milieu de vie. N'est-ce pas, non plus, pour cause d'enclosure récréative qui tend à s'amplifier, de plus en plus dans les territoires de pratique, que le commun est à valoriser et réactiver ? La privatisation des lieux de pratique et leur marchandisation ; l'instauration de clôture dans les forêts (en libre d'accès jusqu'à présent) ou les procédures sécuritaires et normatives en plein essor sont autant de pratiques qui contournent les gestions informelles et associatives d'antan. Alors qu'Hélène Melun évoque la manière dont peut se reconstruire du commun avec les habitants en Corse pour redonner de l'importance à l'habitabilité récréative des territoires ruraux. La tragédie du non-commun récréatif (Corneloup, 2023) pourrait être évitée si les territoires ruraux prennent le chemin de l'exaltation collective dans la fabrique de leur attachement à leur territoire de vie. C'est un des

chemins à prendre, en ces temps anthropocéniques pour redonner de l'autonomie politique aux territoires ruraux (Pignocchi, 2025).

BIBLIOGRAPHIE

- BUCLET N. (2015) (dir.), *Essai d'écologie territoriale – L'exemple d'Aussois en Savoie*, CNRS Éditions, Paris.
- CORNELOUP J. (2023), *La transition récréative, une utopie transmoderne*, PURH, Rouen.
- CORNELOUP J. (2023), « La tragédie du non-commun récréatif », in *Alters Média*, n° 7, pp. 116-119.
- CORNELOUP J. (2024), « Petit détour épistémique », in Hors-série N & R n°1, <https://www.naturecreation.org/recreator-hors-serie-1>
- DESCOLA Ph. (2019), Entretien avec Philippe Descola, dans P. Michon (dir.), *Les biens communs*, PUR, Rennes, pp. 239-259.
- INGOLD T. (2013), *Marcher avec les dragons*, Le Kremlin-Bicêtre, Ed. Zones sensibles,
- MONNIN A. (2021), Les « communs négatifs », Entre déchets et ruines, *Études*, n° 11, pp. 59 à 68
- LATOUR B. (2017), *Où atterrir ? Comment s'orienter en politique ?* La Découverte, Paris.
- OSTROM E. (2010), *La gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, De Boeck, Bruxelles.
- PIGNOCCHI A. (2025), *Perspectives terrestres*, Seuil, Paris.
- STEPANOFF C. (2024), *Attachement*, La Découverte, Paris
- TSING A. (2017), *Le champignon de la fin du monde*, La Découverte, Paris